

Février 2024

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (médias, institutions nationales et internationales, think tanks, fondations, instituts de recherche, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

Bruno Héroult (chef du CEP), **Nathalie Kakpo** (chargée de mission)
Bureau de la veille
Centre d'études et de prospective

SOMMAIRE

FOCUS	2
POLITIQUES PUBLIQUES	2
RENOUVELLEMENT DES ACTIFS	5
BIOÉCONOMIE	6
PROSPECTIVE DES MARCHÉS ALIMENTAIRES.....	7
AGRICULTURES DU MOYEN-ORIENT	8
AGRICULTURE NUMERIQUE.....	10
ENVIRONNEMENT	11
EMPLOI ET TRAVAIL.....	13
PORTRAIT.....	14
BRÈVES	15
LISTE DES ÉVÉNEMENTS	22

FOCUS

Adaptations aux variations des prix agricoles et alimentaires

Dans le contexte de la fin des négociations commerciales entre transformateurs industriels et enseignes de la grande distribution, plusieurs publications récentes éclairent les enjeux liés aux prix agricoles et alimentaires, qu'il s'agisse des marchés mondiaux ou des achats des consommateurs finaux.

Dans l'ouvrage [*Durabilité des systèmes pour la sécurité alimentaire. Combiner les approches locales et globales*](#), l'instabilité des prix est reconnue comme l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire. Bien qu'elle puisse avoir diverses causes, les chocs de production agricole (liés au climat, aux ravageurs et maladies) expliquent une grande part de cette volatilité. Tenant compte de cette situation, les auteurs décrivent de nouvelles méthodes de prévision, plus fiables et moins coûteuses, qui permettraient de mieux anticiper les pénuries de production et ainsi de favoriser l'adaptation des opérateurs sur les marchés. En particulier, certains « pays en développement », dont la politique de sécurité alimentaire repose sur le stockage de céréales, pourraient optimiser leurs stratégies d'achat pour bénéficier de prix plus favorables, tout en limitant le niveau des stocks nécessaires.

Les variations de prix des produits, dans un contexte d'inflation, pèsent aussi sur les consommateurs finaux. Une [publication de la Banque de France](#), sur la base de travaux réalisés par le [Crédoc](#), indique que 30 % des Français ont déjà repoussé ou renoncé à une dépense alimentaire pour limiter leurs incidents bancaires.

Dans [La revue économique](#), C. Bonnet et P. Leveneur mesurent l'impact des décisions et politiques publiques sur les prix, suite à la loi EGAlim 1, qui n'aurait pas eu d'effet significatif sur l'inflation des produits « fonds de rayon » (produits de grande consommation en permanence référencés par un point de vente). Elles exposent les limites de leurs travaux et les pistes de recherche à explorer, par exemple sur les incidences des mesures prises sur les profits des fournisseurs et des distributeurs. Elles mentionnent aussi que ces distributeurs ont développé diverses stratégies pour continuer à attirer les consommateurs.

Enfin, dans une note de la [Fondation Jean Jaurès](#), deux auteurs évoquent la *shrinkflation* (maintien du prix d'un produit tout en réduisant sa quantité), comme stratégie d'adaptation des industriels à la hausse du prix des matières premières et des coûts de fabrication. Ils rappellent son histoire, les raisons de son utilisation (inflation, intégration des coûts d'innovation, etc.) et pronostiquent que les industriels y recourront plus à l'avenir, face à l'évolution de la consommation.

Amandine Hourt, Centre d'études et de prospective

POLITIQUES PUBLIQUES

Analyse économique et évaluation des politiques publiques

France Stratégie, OFCE, laboratoires de recherche, *think tanks* : les organismes intervenant dans les champs de l'évaluation et de l'analyse économique sont nombreux. Dans un rapport remis en novembre 2023 à la Première ministre, Jean-Luc Tavernier (directeur général de l'Insee) et Nicolas Véron (économiste à Bruegel) formulent des propositions pour consolider cet écosystème d'acteurs.

Dans une première partie dédiée à l'analyse économique, les auteurs rappellent que le paysage en la matière est le résultat d'initiatives datant des années 1970-1980. Ils mentionnent ainsi la création, à la suite du rapport Lenoir-Prot (*L'information économique et sociale des Français*) de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), dans le giron universitaire. Ils mentionnent aussi l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), administré par six

organisations syndicales, et l'Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises (IPECODE), d'influence patronale. Il s'agissait alors de favoriser la multiplicité des points de vue. À ces trois organismes s'ajoute le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), créé en 1978. La prévision économique s'étant largement développée depuis les années 1980, les auteurs considèrent la situation actuelle comme satisfaisante. Ils recommandent néanmoins la fusion de l'OFCE et du CEPII, au regard de leurs complémentarités.

S'agissant de l'évaluation de politiques publiques, les auteurs signalent que les appels à développer l'écosystème en la matière sont fréquents et anciens. « Parfois, des actes ont suivi », notent-ils. En France, l'évaluation des politiques publiques s'est développée et institutionnalisée de manière centralisée, dans le cadre de la « réforme de l'État ». Il en découle un poids prépondérant des administrations et services d'inspection (IGF, IGAS, etc.), par rapport aux autres acteurs, et sur le plan méthodologique un recours limité aux méthodes scientifiques. Plusieurs centres de recherche pratiquant l'évaluation ont néanmoins vu le jour à la fin des années 2000 : l'Institut des politiques publiques (IPP), la Fédération de recherche Théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP) ou le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). Ces organismes connaissent une situation budgétaire incertaine et les auteurs appellent à leur assurer un financement « socle », en plus des financements qu'ils peuvent obtenir en réponse à des commandes d'évaluation.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : Services du Premier ministre

<https://www.gouvernement.fr/rapport/analyse-economique-et-evaluation-des-politiques-publiques-jean-luc-tavernier-et-nicolas-veron>

L. Magnin, R. Rouméas, R. Basier, *Polices environnementales sous contraintes*, Rue d'Ulm, 2024, 92 pages

Écrit par deux sociologues et un philosophe, cet essai s'interroge sur les difficultés d'application du droit de l'environnement en France. Plusieurs « freins » limitent la portée des polices environnementales, en premier lieu le morcellement institutionnel. Loin d'un corps de règles unifié, les auteurs rappellent qu'existent actuellement 25 polices, renvoyant vers 70 catégories d'agents publics. Depuis le milieu du XX^e siècle, « l'étiquette "environnement" » s'est élargie pour prendre en compte « des nuisances industrielles, de la pêche et de la chasse, jusqu'à la biodiversité, la qualité de l'eau, la pollution de l'air et des milieux ». Elle a aussi « requalifié » des services préexistants (eaux et forêts, installations classées).

Le paysage s'est certes simplifié ces dernières années : procédures administratives d'autorisation sous tutelle du préfet ; procédure judiciaire appliquée par les agents de l'OFB sous l'autorité du procureur, etc. Mais il reste peu lisible et les inspecteurs de l'environnement endossent « successivement des rôles variés », allant du conseil technique à la sanction judiciaire. Les auteurs examinent ensuite les moyens humains et organisationnels dont disposent ces « forces de l'ordre environnemental ». Selon eux, baisse des effectifs et surcharge de travail ne facilitent pas le traitement des infractions. Les arbitrages donnent généralement priorité à la voie administrative et la transaction pénale peut « favoriser une remise en état des milieux plus rapide ».

Le chapitre 3 souligne la diversité des acteurs contrôlés. Les agriculteurs sont particulièrement concernés « parce qu'ils ont adopté des pratiques productives qui se fondent sur la standardisation des milieux » (désherbage chimique, drainage, etc.), « que le droit de l'environnement limite désormais ». La police de l'eau et de la nature devient alors, pour eux, le symbole d'une contrainte bureaucratique.

Le dernier chapitre s'appuie sur une enquête au sein d'un service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB). Il montre l'importance de « l'œil » des agents et la place relative des instruments de mesure, dans la manifestation de l'ordre public environnemental. S'ouvre alors une réflexion sur la pédagogie nécessaire pour donner plus de sens aux mesures de police, en

explicitant davantage l'intérêt général qu'elles cherchent à préserver, et en s'appuyant sur des enjeux partagés avec les agriculteurs (érosion des sols, etc.).

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : Rue d'Ulm

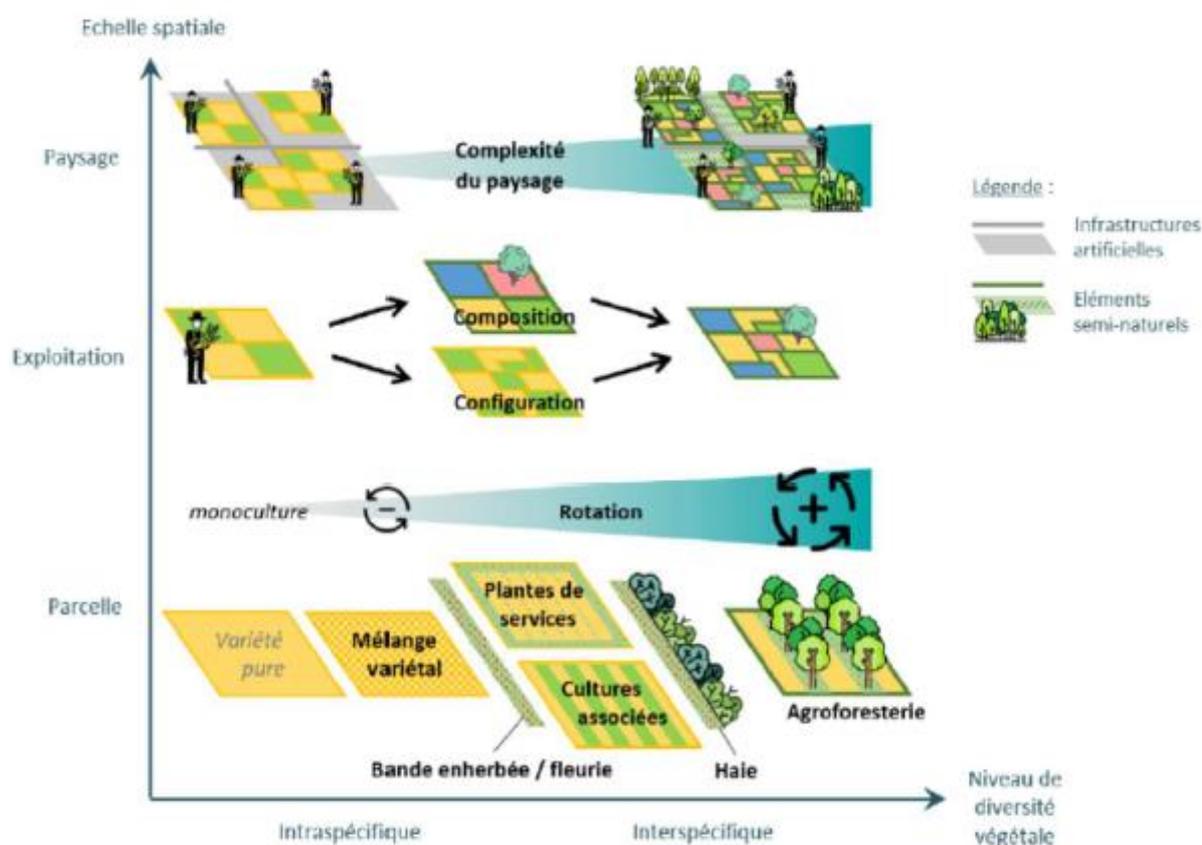
<https://presses.ens.psl.eu/polices-environnementales-sous-contraintes.html>

Quel accompagnement public pour favoriser la biodiversité dans les paysages agricoles ?

Une mission d'information de l'Assemblée nationale a rendu en janvier 2024 son rapport consacré à la biodiversité dans les paysages agricoles et à l'évaluation des politiques publiques associées. Les parlementaires ont fondé leur travail sur l'audition d'acteurs divers : institutions publiques, organisations agricoles et agriculteurs, chercheurs, représentants de la société civile. Il s'agit donc moins d'une évaluation de politiques publiques, au sens strict, que d'une appréciation à dire d'experts.

Les auteurs rappellent d'abord que l'agriculture est source de pollutions, mais qu'elle est aussi porteuse de solutions et peut, par conséquent, constituer un levier important de lutte contre le déclin de la biodiversité. Les pratiques fondées sur une approche systémique, regroupées sous le terme générique « agro-écologie », sont favorables à cette biodiversité. Ainsi, la diversification végétale peut prendre diverses formes (intra-spécifique, interspécifique, temporelle, etc.) et se déployer à différentes échelles (de la parcelle au territoire en passant par le paysage ; figure).

Schéma des modalités de diversification végétale



Source : Assemblée nationale

Plusieurs freins empêchent la généralisation de ces pratiques agricoles. Ils peuvent être d'ordre culturel, social ou économique. Pour les réduire, les pouvoirs publics disposent d'un levier financier incitatif, la Politique agricole commune (PAC). Pour autant, en dépit de ses réformes successives pour intégrer des objectifs sociaux et environnementaux, les auteurs estiment que les effets de la PAC sur les pratiques agricoles restent limités. À titre d'exemple, l'écorégime dorénavant prévu dans le premier pilier est accessible selon trois voies peu sélectives, rendant éligibles plus de 80 % des agriculteurs sans les contraindre à modifier leurs pratiques. De plus, les montants versés sont parmi les plus faibles d'Europe, et donc peu incitatifs. En comparaison, les auteurs notent que la plupart des États membres ont défini des voies d'accès plus sélectives et plus nombreuses, à l'image de l'Italie qui prévoit des mesures de sauvegarde des pollinisateurs rémunérées entre 250 et 500 €/ha. Par ailleurs, l'enveloppe des MAEC paraît insuffisamment dotée au regard des demandes : le budget dédié a certes été abondé de 150 millions d'euros pour la campagne 2023, mais une incertitude demeure pour les années suivantes.

En conclusion, les rapporteurs estiment que les politiques publiques actuelles sont insuffisamment dotées pour enrayer le déclin de la biodiversité au sein des paysages agricoles.

Johann Grémont, Centre d'études et de prospective

Source : Assemblée nationale

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b2113_rapport-information#

RENOUVELLEMENT DES ACTIFS

Dix ans d'installation aidée en Puy-de-Dôme

Le dernier numéro d'*Études rurales* consacre un article à l'installation aidée en agriculture, dans le Puy-de-Dôme. Les chercheurs se sont intéressés à l'évolution des profils et projets d'installation dans ce département entre 2007 et 2017, à partir d'une étude de 841 agriculteurs ayant bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs. Leur travail sur une décennie fait ressortir une augmentation des installations hors cadre familial, une croissance significative des installations de femmes et une progression de l'agriculture biologique, avec une diversification des profils.

Une analyse en composantes multiples (ACM), suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH), ont permis de répartir ces jeunes agriculteurs (JA) en cinq groupes. Les variables que l'ACM fait ressortir comme les plus discriminantes sont le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, la situation matrimoniale, l'installation dans un cadre familial ou en dehors de celui-ci, le type de production et la surface de l'exploitation. Les cinq groupes de JA obtenus *via* la CAH, en minimisant l'écart intra-groupe et en maximisant l'écart inter-groupes, mettent en lumière un profil émergent d'installés (hors cadre familial, plus tardivement que les autres et en individuel) et des profils plus traditionnels : installations féminines en élevage laitier, installations masculines classiques ou tardives, et installations traditionnelles hors cadre familial (essentiellement dans des formes sociétaires).

Dans un deuxième temps, l'analyse des modes de production choisis par les JA fait ressortir de nettes différences entre les profils. Le groupe émergent représente 20 % des installations de l'échantillon : ils sont un peu plus âgés que les autres (32 ans en moyenne), s'installent uniquement en individuel, sur de plus petites surfaces (33 ha en moyenne). Ils se répartissent entre toutes les orientations productives de la zone : élevage laitier, allaitant et grandes cultures, et sont plus souvent que les autres en agriculture biologique, en circuits courts ou en transformation à la ferme (figure). Dans les installations plus traditionnelles, les femmes (groupe 2) développent davantage d'ateliers de transformation (notamment pour la fabrication du Saint-Nectaire fermier). Au-delà des émergents, l'agriculture biologique est aussi soutenue par les autres installations hors cadre familial. Si les profils d'agriculteurs et leurs pratiques divergent, sur les dix ans analysés, il s'agit plus d'une évolution progressive que d'une rupture.

Modes de production choisis par les agriculteurs, selon leur groupe initial

Parts des jeunes agriculteurs	Groupe 1 N=156 Installation hors cadre familial (profil émergent)	Groupe 2 N=129 Installation féminine tradi.	Groupe 3 N=121 Installation tradi. tardive	Groupe 4 N=327 Installation traditionnelle	Groupe 5 N=67 Installation tradi. hors cadre familial
Agriculture biologique	33 %	6 %	3 %	2 %	21 %
Circuits courts	Partiels	23 %	16 %	10 %	14 %
	Intégraux	23 %	8 %	4 %	3 %
Transformation à la ferme	30 %	32 %	7 %	16 %	17 %
Label qualité	18 %	30 %	11 %	17 %	20 %

Source : *Études rurales*

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : *Études rurales*

<https://doi.org/10.4000/etudesrurales.31743>

BIOÉCONOMIE

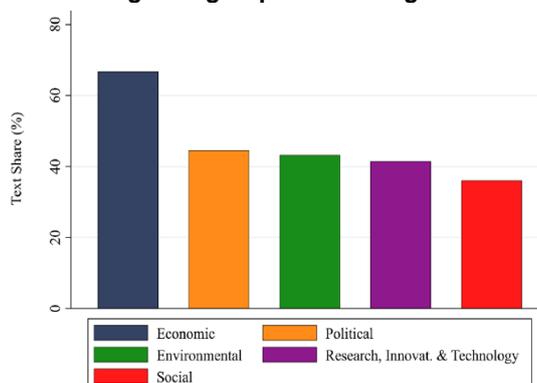
Comparaison des stratégies gouvernementales en matière de bioéconomie

Cet article, publié en décembre 2023 par la revue scientifique *Ambio*, fait un état des lieux des orientations stratégiques mondiales en matière de bioéconomie. Cette dernière, définie comme l'ensemble des activités économiques mobilisant des processus biologiques, est une notion polysémique, souvent reliée aux « bioressources » et aux « biotechnologies ». Les auteurs s'intéressent en particulier aux différentes visions émanant des documents analysés.

Actuellement, 16 pays (principalement membres de l'OCDE) disposent d'une stratégie dédiée à la promotion de la bioéconomie. 33 autres l'abordent de manière indirecte, essentiellement dans des documents traitant de biotechnologies et de bioénergie. La moitié de ces documents (39) a été publiée après 2015.

L'article propose aussi une analyse qualitative des 227 objectifs présents dans ces stratégies. Les objectifs économiques dominent (67 % des textes ; figure), englobant par exemple le développement de nouveaux marchés, la durabilité économique ou la mobilisation de la biomasse. À l'inverse, les objectifs sociaux (ex. emploi, santé, qualité de vie) sont moins représentés (36 %). Les objectifs politiques (ex. gouvernance, régulation des filières) et de recherche et innovation (ex. biotechnologies, digitalisation, emplois qualifiés) présentent par ailleurs une forte valence technologique.

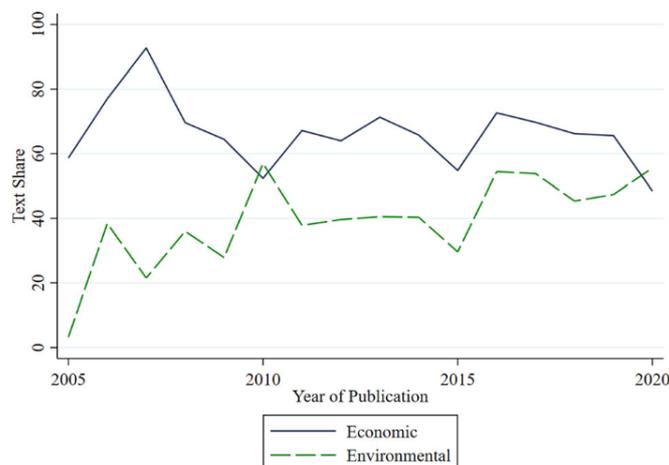
Répartition des objectifs des stratégies regroupées en catégories thématiques (% de texte dédié)



Source : *Ambio*

L'évolution temporelle des objectifs est également scrutée. Les objectifs environnementaux, en troisième position (43 %), ont pris de l'importance ces dernières années. Ils incluent entre autres la durabilité des ressources, le climat, la biodiversité et les énergies renouvelables. Selon les auteurs, ces résultats sont cohérents avec l'émergence initiale de la bioéconomie comme solution technologique permettant une poursuite de la croissance économique, au début des années 2000, puis avec l'affirmation des Objectifs de développement durable comme nouvelle grille de lecture à partir de 2015. Cependant, aucune des stratégies étudiées n'adopte explicitement une vision "bio-écologique" basée sur une durabilité forte.

La part relative des objectifs économiques et environnementaux (2005-2020) dans les stratégies



Source : Ambio

Lecture : les objectifs environnementaux sont devenus de plus en plus présents dans les stratégies de bioéconomie, notamment après 2010, alors que l'importance des objectifs économiques est restée relativement constante.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : Ambio

<https://doi.org/10.1007/s13280-023-01958-6>

PROSPECTIVE DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Bernard Ruffieux, Aurélie Level, *Le marché alimentaire à l'horizon 2050 en France. Du libre-service aux plateformes d'e-commerce*, Éditions Quæ, 2024, 188 pages



Cet ouvrage, publié en janvier, résulte d'une prospective exploratoire engagée par INRAE en décembre 2019 et utilisant la méthode des scénarios. Il analyse l'évolution du système alimentaire, en se focalisant sur les différentes modalités de contacts entre producteurs et consommateurs (ex. places de marché, lieux d'achalandage) et sur leurs implications à l'amont et à l'aval. Les auteurs anticipent que les places physiques classiques seront demain remplacées par des plateformes d'e-commerce. Ils discutent divers scénarios d'évolution, du marché alimentaire de libre-service à l'e-commerce généralisé, et distinguent les plateformes de chalandise selon leurs modalités de mise en relation de l'offre et de la demande. L'horizon temporel est 2050 et la zone étudiée est le marché français, en postulant une stabilité du contexte européen.

La première partie décrit ce qui permet le passage d'une place de marché physique à des plateformes de commande en ligne. Alors qu'une place de marché permet au consommateur de choisir et d'acheter sur place ses aliments, le numérique dissocie ces deux actions : le choix se réalise sur une plateforme de mise à disposition d'aliments et l'acheteur est ensuite livré en *drive* ou chez lui.

La seconde partie de l'ouvrage présente neuf variables clés : trois d'entre elles correspondent au choix par le client d'un type de plateforme (où, quand et selon quels critères acheter), trois à la demande (motivations du client à acheter et à consommer un produit), deux à l'offre, et la dernière à la gouvernance et à la régulation des plateformes d'échange. Chaque variable fait l'objet d'une fiche, la présentant dans le cadre des quatre scénarios retenus.

Le premier de ces scénarios (« Personnalisation ») suppose la délégation par le consommateur du choix des achats à une plateforme couplée à une intelligence artificielle, qui offrirait de nouvelles expériences alimentaires sélectionnées en fonction des retours du client. Le scénario « Engagement » impose au consommateur un choix limité de produits, lié à la maîtrise des impacts environnementaux de son alimentation. Dans le scénario « Communautés », les plateformes relient des groupes de consommateurs à des producteurs en circuit court. Enfin, dans le scénario « Prix bas », une plateforme organise une intense concurrence par les prix pour proposer un budget alimentaire le plus réduit possible.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Lien : Éditions Quæ

<https://www.quae.com/produit/1839/9782759237739/le-marche-alimentaire-a-horizon-2050-en-france>

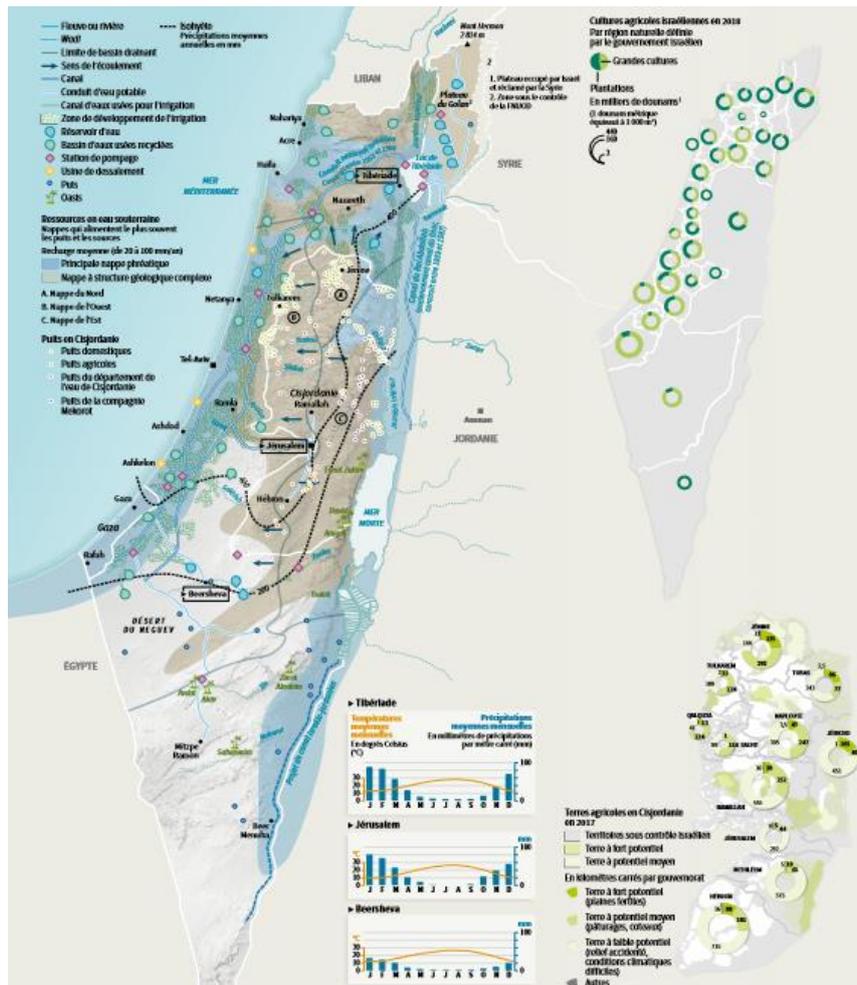
AGRICULTURES DU MOYEN-ORIENT

Au Moyen-Orient, le *food power* contre la dépendance alimentaire

La revue *Moyen-Orient* consacre son numéro de janvier 2024 aux agricultures du Maghreb, du Machrek et du Golfe persique. Elles doivent nourrir des populations qui n'ont jamais été aussi nombreuses, dans un contexte de contraintes croissantes : des territoires avec 7 % seulement de terres arables contre 10,6 % en moyenne mondiale, des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes qu'ailleurs, une moindre disponibilité en eau.

L'agriculture a souvent été enrôlée dans les politiques de puissance des États de la zone, soit qu'ils aient voulu priver leurs adversaires de l'arme que constitue l'approvisionnement alimentaire (en engageant un développement hydroagricole, comme l'Arabie saoudite à la suite de la guerre de Kippour), soit que leurs actions aient consisté à raréfier l'eau disponible pour l'irrigation dans les pays voisins. Cette « hydrohégémonie » concerne par exemple l'Égypte, à l'encontre des intérêts éthiopiens, et d'autres zones où l'agriculture participe des tensions géopolitiques.

Les enjeux liés à l'eau et à l'accès à la terre en Israël/Palestine



Source : *Moyen-Orient*, n°61

Divers focus mettent en évidence la diversité des stratégies nationales mises en œuvre pour répondre à ces défis. À la suite du blocus qu'il a subi de 2017 à 2021, le Qatar a développé un secteur agricole et agroalimentaire *ex-nihilo*. En 2018, 24 000 vaches ont été importées pour construire la ferme Baladna et garantir l'approvisionnement en produits laitiers. Depuis 2023, des investissements sont réalisés dans la *Food tech* (*startup* Innovafeed, etc.), le stockage de denrées et la construction d'infrastructures logistiques portuaires, mais aussi dans la modernisation des marchés de gros. L'Arabie saoudite se caractérise, elle, par les oscillations de sa politique agricole. Après avoir irrigué massivement des terres désertiques, pour que s'y installent des exploitations très subventionnées, l'État a mis fin à ce programme coûteux en 2008. En 2016, le plan de diversification post-pétrolière *Vision 2030* a favorisé le stockage des denrées importées, conduisant la *Grain Silos and Flour Mills Organization* à porter à 2,7 millions de tonnes la capacité des terminaux céréaliers locaux. À cette stratégie s'est substituée, depuis 2022, une valorisation agricole et touristique des palmeraies oasiennes.

Du côté du Maghreb, le développement des signes officiels de qualité a conduit aux labels « Agneau laiton » et aux deux IGP « Viande d'agneau Beni Guil » et « Fromage de chèvre de Chefchaouen ». La complémentarité entre élevage et production arganière (exportations pour l'industrie cosmétique) est aussi soulignée, la seconde fournissant une alimentation aux animaux (figure).

Des complémentarités entre la production de l'huile d'argan et l'élevage caprin



Source : *Moyen-Orient*

Nathalie Kakpo, Centre d'études et de prospective

Source : *Moyen-Orient*

<https://www.areion24.news/produit/moyen-orient-n-61/>

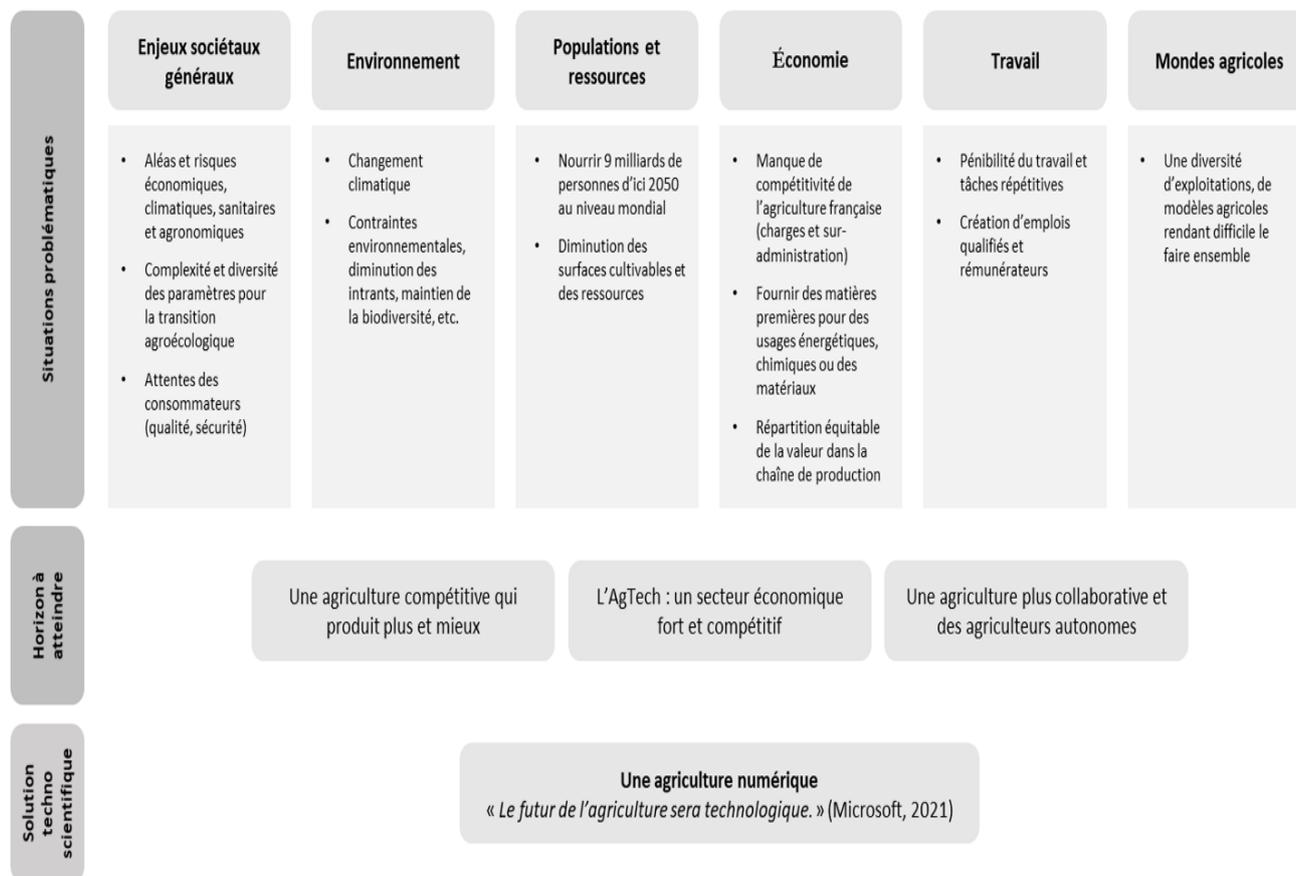
AGRICULTURE NUMERIQUE

Agriculture numérique : la promesse d'un productivisme agricole renouvelé

Un article récent de la revue *Natures Sciences Sociétés* revient sur la genèse de « l'agriculture numérique » en France et sur l'argumentation employée par ses promoteurs. Cette notion, qui regroupe un large spectre d'innovations technologiques (applications numériques, objets connectés, capteurs, robots, etc.), prend forme au début des années 2010, avec la création de startups spécialisées, l'intensification de la recherche et l'organisation d'événements dédiés. Son institutionnalisation se dessine au début des années 2020, entre autres avec le plan d'investissements France 2030, qui la présente comme un des piliers de la troisième révolution agricole.

À l'instar de nombreuses autres innovations, les auteurs montrent que son adoption nécessite, en amont, une large mobilisation (chercheurs, investisseurs, industriels, agriculteurs, citoyens, etc.), adhérant à la promesse technoscientifique quant aux effets bénéfiques supposés. Les justifications avancées pour promouvoir cette révolution numérique reprennent celles employées pour défendre le productivisme agricole d'après-guerre : crise alimentaire, retard technologique, manque de compétitivité (voir figure). Pour autant, le discours actuel sur l'agriculture numérique renouvelle l'esprit de ce productivisme, en intégrant dans son argumentaire certaines des critiques qui lui étaient auparavant adressées. Tout d'abord, la dématérialisation ouvre la voie à une désintermédiation, replaçant l'agriculteur comme acteur central du changement et offrant plus de transparence aux consommateurs. Ensuite, au volet économique du productivisme historique, le numérique ajoute la prise en compte des enjeux environnementaux (rationalisation des intrants, aide à la transition agro-écologique, quantification de l'empreinte environnementale, etc.) et sociaux (diminution de la pénibilité du travail, allègement des tâches administratives). Il ne s'agit plus seulement de produire plus, mais aussi de produire mieux.

Construction discursive de la promesse de l'agriculture numérique



Source : *Natures Sciences Sociétés*

En conclusion, les auteurs s'interrogent sur la concrétisation de certaines de ces promesses : rôle central de l'agriculteur dans cette transformation, diversité des modèles agricoles et alimentaires favorisés, etc.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : *Natures Sciences Sociétés*

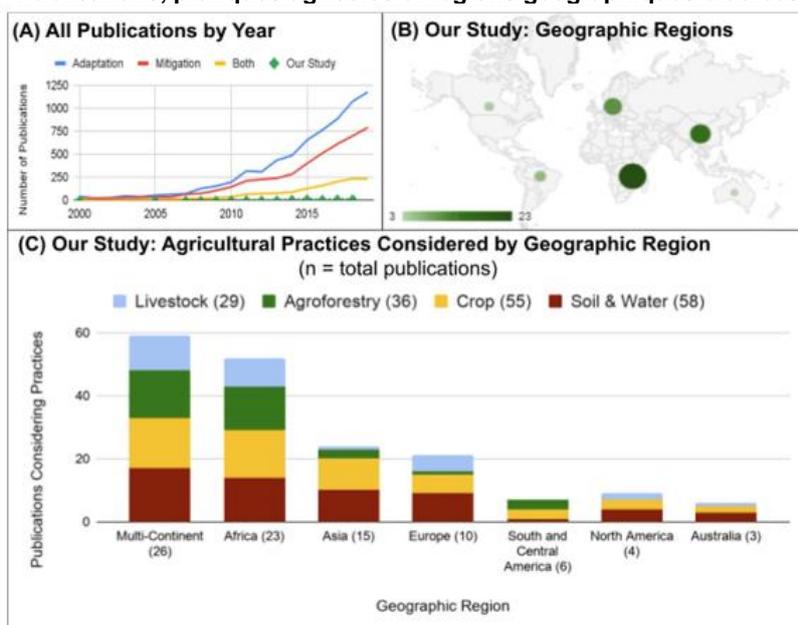
<https://doi.org/10.1051/nss/2023046>

ENVIRONNEMENT

Possible surestimation des pratiques agricoles contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Environmental Research Letters a publié en janvier 2024 une revue de la littérature sur la contribution des pratiques agricoles à l'adaptation comme à l'atténuation du changement climatique. Les auteurs y analysent 87 articles publiés de 2000 à 2018, provenant de toutes les régions du monde. Ils évaluent la nature et la solidité des preuves apportées de cette double contribution, pour 317 pratiques regroupées en quatre ensembles (gestion de l'eau et des sols, production végétale, agroforesterie, gestion du cheptel) (figure).

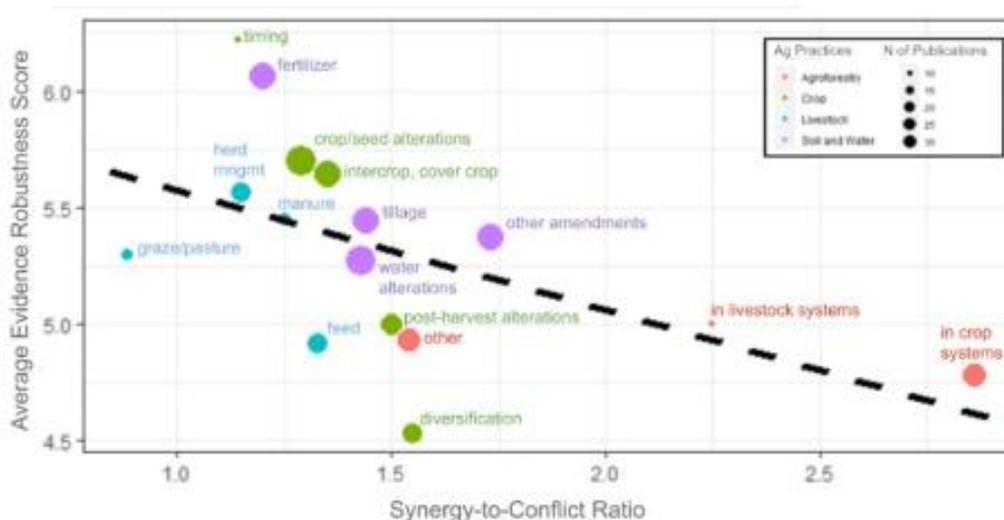
Publications, pratiques agricoles et régions géographiques étudiées



Source : *Environmental Research Letters*

Les auteurs montrent que la majorité des articles (89 %) affirment l'existence de synergies – plutôt que de compromis – entre adaptation et atténuation. Cependant, les preuves apportées pour expliquer ces synergies sont en majorité des données secondaires ou des synthèses de la littérature existante, pouvant conduire à des surestimations du phénomène. À l'inverse, les études concluant à des effets contradictoires reposent plus fréquemment sur des données empiriques de première main ou des modèles. Les publications traitant de l'agroforesterie sont celles qui affirment le plus de synergies entre adaptation et atténuation, et aussi celles avec les plus faibles taux de robustesse des preuves. En revanche, les articles traitant de la gestion du cheptel concluent le plus souvent à un antagonisme entre ces deux objectifs et ils ont un score de robustesse élevé (figure).

Pratiques agricoles en fonction du ratio synergies-conflits des allégations sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, et de leur score de robustesse des preuves



Source : *Environmental Research Letters*

Lecture : le graphique représente la relation entre le rapport synergie-conflit et la note moyenne de solidité des preuves. Un ratio synergie-conflit élevé (abscisses) indique un plus grand nombre d'allégations de synergies que d'antagonismes entre adaptation et atténuation, pour une pratique donnée. Une note de solidité des preuves (ordonnées) élevée indique des publications étayées par des preuves empiriques de première main, plutôt que des données secondaires. Les couleurs représentent les principales pratiques agricoles. La taille des points correspond au nombre total de publications portant sur ces pratiques. Par exemple, les pratiques d'agroforesterie (points roses) sont situées en bas à droite du graphique, signalant un ratio synergie-conflit élevé mais un faible score de robustesse des preuves.

L'article met aussi en évidence des biais dans les analyses, tels que l'absence de lien entre émissions de gaz à effet de serre et productivité. Par exemple, certaines étudient la baisse d'intensité des émissions par unité de production mais omettent les augmentations de rendements, qui mènent pourtant à une hausse de la quantité totale d'émissions. Les auteurs montrent également que l'adaptation est principalement étudiée à travers des objectifs de productivité plutôt que socio-économiques ou de biodiversité.

Ils concluent à un besoin accru de recherches et de données empiriques sur la contribution des pratiques agricoles à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, pour soutenir efficacement les politiques et les pratiques promouvant ces deux objectifs de façon concomitante.

Marie Martinez, Centre d'études et de prospective

Source : *Environmental Research Letters*
<https://doi.org/10.1088/1748-9326/ad1629>

EMPLOI ET TRAVAIL

Maroc : impacts de la sécheresse sur le marché du travail agricole

Un article publié en janvier dans la revue *European Review of Agricultural Economics* mesure les impacts, à court et moyen termes, des épisodes de sécheresse importante sur les déplacements de main-d'œuvre agricole entre secteurs économiques au Maroc. Il s'agit également de voir comment les catastrophes climatiques déstabilisent durablement le marché du travail (au sens du facteur de production, qui englobe les activités informelles, au-delà du marché de l'emploi au sens strict).

L'équipe de chercheurs italiens a disposé de données individuelles, issues de l'enquête nationale sur l'emploi. Les auteurs ont dû se concentrer sur la période 2000-2009, en raison de l'absence d'indicateurs territoriaux dans les données postérieures à 2010, rendant impossible la comparaison entre provinces affectées ou non par la sécheresse.

L'évaluation a été conduite en comparant l'évolution de la répartition de la main-d'œuvre entre secteurs, pour des provinces touchées ou non par la sécheresse. Cette dernière est mesurée à partir des données météorologiques mensuelles.

Selon les auteurs, les impacts dépendent de la sévérité de l'épisode de sécheresse (ampleur et durée). En moyenne, la baisse de la part de travail en agriculture est de 4,3 points de pourcentage. De plus, l'impact négatif sur le travail agricole persiste pendant environ cinq années. Les actifs agricoles affectés par la sécheresse se reportent difficilement vers les autres secteurs, ce qui se traduit par une hausse du chômage. Ainsi, 39 % des travailleurs ayant quitté l'agriculture restent sans emploi durant la période d'observation. Les auteurs ont analysé les différences selon l'âge, le genre, le niveau d'éducation ou la modalité de travail (formelle/informelle). Si le niveau de diplôme ne semble pas significatif, être employé dans un cadre informel, et dans une moindre mesure être une femme ou un jeune amplifient l'impact négatif de la sécheresse.

En conclusion, les auteurs alertent sur le risque social lié à une hausse des inégalités de travail dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : *European Review of Agricultural Economics*
<https://doi.org/10.1093/erae/jbad043>

PORTRAIT

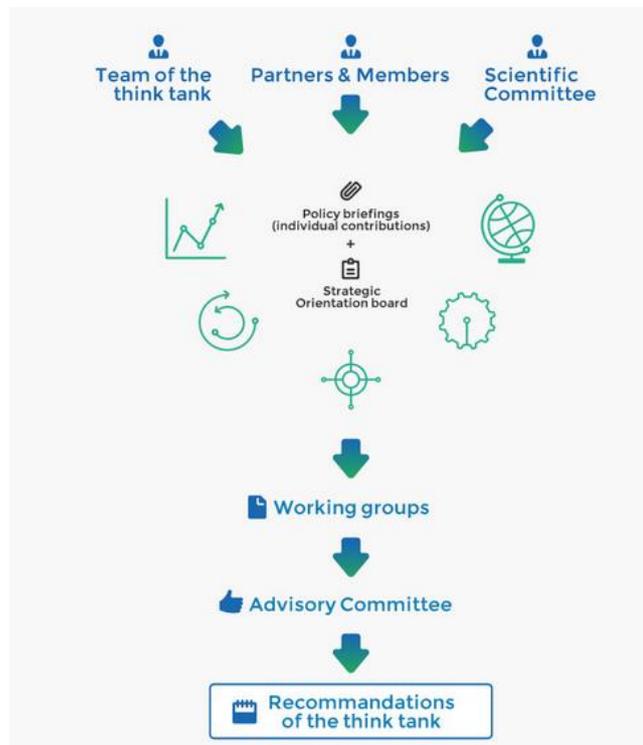
Farm Europe



Farm Europe est un *think tank* dédié aux politiques agricole et alimentaire, créé en 2015 par deux français, Yves Madre et Luc Vernet. Il propose aux décideurs des solutions politiques innovantes afin de renforcer les économies rurales européennes, et particulièrement l'agriculture et l'agroalimentaire. Ses travaux, au sein desquels la Politique agricole commune (PAC) occupe une large place, abordent cinq thèmes : chaîne alimentaire, commerce, croissance, durabilité, résilience. *Farm Europe* possède deux sous-structures : *Eat Europe*, créé fin 2022, dédié à la consommation et à l'industrie alimentaires, et le *Wine Institute* consacré aux questions vitivinicoles. L'équipe permanente est composée de 10 personnes (5 juniors et 5 experts) ayant une expérience au Parlement européen, à la Commission européenne ou de conseiller de haut niveau dans des instances internationales (OCDE) ou des gouvernements nationaux. Ils rédigent des analyses publiées sur le site ou sur le blog du *think tank*.

Farm Europe comprend un conseil d'orientation, composé de personnalités de référence et expertes sur ses sujets. Ses adhérents sont des organisations professionnelles, des institutions publiques, des acteurs économiques, des universités et des médias.

La conduite des travaux de *Farm Europe*



Source : *Farm Europe*

En septembre 2023, le *think tank* a publié une note sur la [Certification carbone : couvrir à la fois la réduction des émissions et la séquestration](#), dans laquelle les auteurs attiraient l'attention de la

Commission sur la nécessité de conjuguer une politique agricole européenne à faible émission de carbone et le maintien d'une productivité agricole dans l'Union européenne.

Les 13 et 14 février, *Farm Europe* a organisé à Bruxelles sa 7^e édition du [Global Food Forum](#), intitulée « 2024 : temps pour un agenda agricole ambitieux ! ». Il réunissait des leaders politiques européens, des personnalités des institutions européennes, des ministres nationaux, des dirigeants économiques et des représentants de la société civile. Les discussions ont porté sur le futur du secteur agricole européen. La précédente édition s'était tenue en 2022 avec pour thème : « Climat, nutrition, énergie : l'agriculture européenne sur tous les fronts ».

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Farm Europe*

<https://www.farm-europe.eu/fr/>

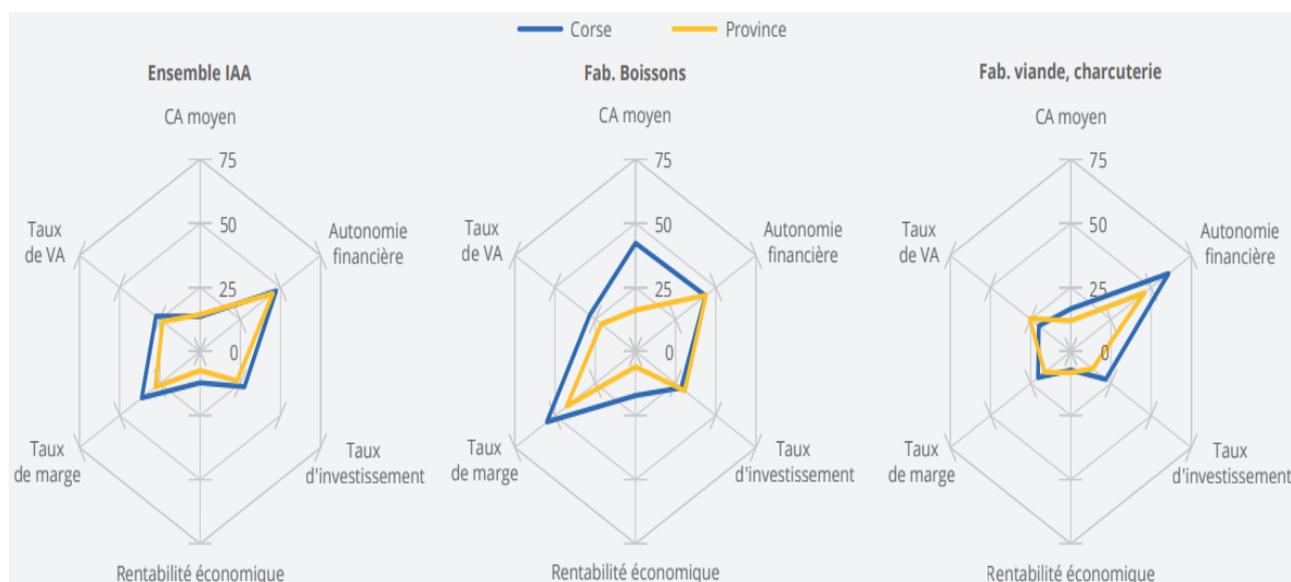
BRÈVES

L'agroalimentaire, une place de choix au sein des industries corses

Dans une [courte note](#) parue en décembre 2023, l'[Insee](#) décrit l'importance du secteur des industries agroalimentaires en Corse. En 2019, 400 établissements employaient 1 840 salariés, soit 27 % des emplois industriels régionaux, mais seulement 1 % de l'emploi salarié, le secteur industriel étant sous-représenté sur l'île.

Les principales activités des entreprises agroalimentaires sont la production de charcuterie, de boissons (vins, eaux et bière), la fabrication industrielle de pain et de pâtes, et notamment de biscuits traditionnels, et la fabrication de produits laitiers et de fromages. Ces productions sont principalement destinées au marché local. L'activité de transformation, très liée à la fréquentation touristique, est saisonnière. Enfin, la structure économique des entreprises diffère de celles des autres régions françaises (figure).

Caractéristiques économiques de l'industrie agroalimentaire de Corse, en 2019



Lecture : les entreprises de l'industrie agroalimentaire en Corse ont en moyenne un taux de marge de 36 %, contre 28 % pour les entreprises des IAA de taille comparable dans les autres régions. Pour le chiffre d'affaires (CA) moyen, 1 unité = 100 000 euros.

Source : Insee

Source : Insee

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6675925>

Remobilisation de la notion de filière pour le développement de la bioéconomie

Le numéro de la revue *Technologie et innovation* paru en janvier 2024 est consacré aux [filières de production dans la bioéconomie](#). Dans un [article introductif](#), les auteurs soulignent que la notion de « filière », développée par l'école française d'économie industrielle, a vu son usage reculer dans les années 1990. Son renouveau actuel intervient dans un contexte de remise en cause de la fragmentation des activités économiques. Il répond à la mise en évidence des risques de dépendance des économies (révélés par les crises récentes) mais aussi aux incitations à la création de filières territorialisées et basées sur des ressources renouvelables. La nécessaire réorganisation des filières (pour en diminuer les externalités) et le développement de la transformation de biomasse concourent également à son essor.

D'autres articles sont consacrés aux filières du lin, du chanvre et des huiles essentielles, et à la valorisation de la biomasse du bord de route.

Source : *Technologie et innovation*
[DOI: 10.21494/ISTE.OP.2024.1057](https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2024.1057)

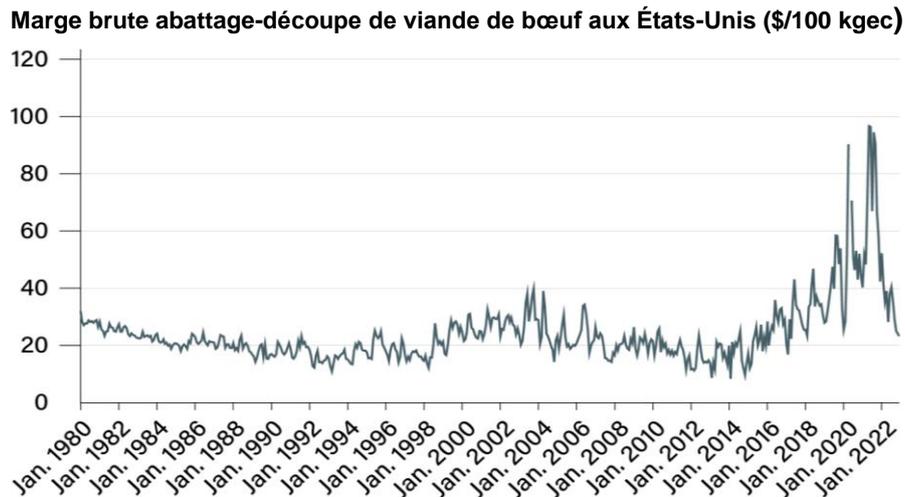
Évaluation finale du plan France Relance

Le comité d'évaluation du plan France Relance a publié, en janvier 2024, un rapport final relatif aux impacts socio-économiques du programme. Outre l'avis et la synthèse du comité et de son président, Xavier Jaravel, le rapport se compose d'un premier volume consacré aux impacts macroéconomiques et d'un second dédié à onze évaluations thématiques. Parmi celles-ci figure l'évaluation du plan de développement des protéines végétales, composé de six programmes pour un total de 150 millions d'euros : aides à la structuration des filières, aides à l'acquisition d'agroéquipements, soutien à la recherche variétale, financement du programme de recherche et développement [Cap Protéines](#), soutien aux entreprises de l'aval, promotion auprès des consommateurs. Les évaluateurs soulignent la difficulté que représente l'évaluation causale de ces dispositifs, en raison de données manquantes ou difficilement accessibles. Ils notent aussi que les surfaces en cultures riches en protéines sont en léger retrait par rapport à 2020, alors que l'objectif était de les accroître de 40 %. S'agissant plus particulièrement du programme Cap Protéines, les évaluateurs estiment qu'il a atteint une partie de ses objectifs (renforcement du conseil aux agriculteurs, structuration de réseaux d'expérimentation, etc.), mais que sur certains points les résultats ne sont pas conformes aux attendus (identification de nouvelles variétés par exemple).

Source : Comité d'évaluation du plan France Relance
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-plan-france-relance-rapport-final>

Concentration de l'industrie des viandes aux États-Unis : impacts sur la concurrence et le prix du bétail

Le ministère américain de l'agriculture (USDA) a analysé la tendance à la concentration, dans l'industrie de la viande bovine du pays. L'étude publiée en janvier 2024 met en lumière la consolidation des entreprises d'abattage-découpe depuis les années 1990, aboutissant à ce qu'il n'y ait plus que deux à quatre acheteurs de bétail dans la plupart des régions. Cette concentration a permis la construction d'installations industrielles de grande capacité, source d'économies d'échelle. De 1980 à 2014, ces économies ont entraîné une diminution de la marge brute du secteur (différence entre le prix de gros et le prix payé aux producteurs). En surcapacités, les industriels cherchaient alors à saturer leurs outils en étant agressifs à l'achat (prix élevés). En revanche, la période post-2015 montre une augmentation de leurs marges. La fermeture de sites de petite et moyenne tailles a abouti à une sous-capacité et a largement renforcé leur pouvoir de marché, leur permettant d'imposer des baisses de prix aux producteurs. Pour lutter contre ce risque d'oligopsonie, des fonds publics soutiennent le développement des outils d'acteurs plus petits et nouveaux.



Source : ERS-USDA

Source : USDA

<https://www.ers.usda.gov/amber-waves/2024/january/concentration-in-u-s-meatpacking-industry-and-how-it-affects-competition-and-cattle-prices/>

Rassurer les consommateurs : une autre stratégie d'influence

Confrontés aux critiques de l'alimentation industrielle, les acteurs du secteur agro-alimentaire cherchent parfois à peser sur le débat public, en intervenant auprès des dirigeants politiques et des scientifiques (voir [un précédent billet](#)). Un article des sociologues T. Depecker, M.-O. Déplaudé (Inrae) et N. Larchet (université Le Havre), s'intéresse à une facette moins connue de ces stratégies d'influence, celle des *think tanks* qui s'efforcent plutôt de « rassurer » et d'apaiser. Ils enrôlent discrètement, dans le cadre de groupes de travail, des « acteurs intermédiaires » (journalistes, enseignants, diététiciens, etc.), supposés relayer certains messages vers le grand public.

Les auteurs retracent ainsi les activités d'une organisation créée en 1974, la Fédération française pour la nutrition. D'une expertise dure, tournée vers « la diffusion d'informations scientifiques présentées comme consensuelles », ses registres d'action ont évolué, au milieu des années 1990, en recourant à « de nouvelles formes d'expertise issues des sciences humaines et sociales ».

Source : *Revue française de sociologie*

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2023-1-page-219.htm>

Perturbations du transport maritime en mer Rouge et sécurité alimentaire

Un billet publié par l'*International Food Policy Research Institute* (IFPRI) en janvier 2024 s'intéresse aux conséquences potentielles des perturbations du transport maritime en mer Rouge sur la sécurité alimentaire. 20 à 30 % des exportations de blé en provenance de l'Union européenne, de Russie et d'Ukraine seraient affectés si les cargaisons devaient être redirigées du canal de Suez vers des itinéraires plus longs, autour du Cap de Bonne-Espérance. Pour les auteurs, une perturbation à long terme pourrait avoir des répercussions sur certains pays importateurs économiquement vulnérables d'Afrique et d'Asie, les obligeant à chercher d'autres fournisseurs ou à s'acquitter de coûts d'importation nettement plus élevés. La crise actuelle met en lumière les points de faiblesse des chaînes logistiques et invite ces pays à diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Source : IFPRI

<https://www.ifpri.org/blog/impacts-red-sea-shipping-disruptions-global-food-security>

Attentes des consommateurs en matière d'alimentation et de boissons : tendances 2024

L'agence de marketing international Mintel a publié, en janvier 2024, ses prévisions des tendances de consommation alimentaire pour l'année à venir, à l'échelle mondiale. Cette étude s'appuie sur des données quantitatives recueillies *via* des enquêtes réalisées auprès de consommateurs par l'agence, mais aussi sur des interviews d'experts. Les auteurs ont retenu trois changements de comportements dont les industriels auront à tenir compte, cette année, dans les innovations et le marketing des produits alimentaires.

La première tendance concerne l'attitude des consommateurs face aux produits très transformés. Selon Mintel, les industriels devraient imaginer des versions moins élaborées de leurs produits, mais aussi faire preuve de pédagogie pour expliquer en quoi les transformations permettent de conserver les qualités des ingrédients d'origine ou d'améliorer celles de l'aliment final. La deuxième tendance consiste en la demande croissante d'une alimentation permettant de garder une bonne santé. La dernière concerne l'introduction de l'intelligence artificielle et de la réalité augmentée dans l'achat alimentaire et la préparation des repas (identification de ingrédients d'une recette, planification personnalisée des repas).

Source : Mintel

<https://www.mintel.com/consumer-market-news/global-consumer-trends/>

Politiques publiques et vie chère dans les outre-mer

La vie chère dans les territoires d'outre-mer, sujet ancien, bénéficie d'une actualité nouvelle à la suite de l'inflation récente des prix des denrées alimentaires. Elle est au cœur d'une note de la Fondation Jean Jaurès publiée en janvier. Les écarts de prix avec l'Hexagone atteignent en 2022 +42 % en Guadeloupe, +40 % en Martinique, +39 % en Guyane, +37 % à La Réunion et +30 % à Mayotte. Deux dispositifs publics y contribuent. D'abord le complément de rémunération bénéficiant aux titulaires des trois fonctions publiques, qui incite importateurs et distributeurs à maintenir des prix élevés au détriment de la majorité de la population. L'octroi de mer ensuite, impôt qui s'applique aux importations (hexagonales et étrangères) comme aux produits locaux, mais des taux de taxation différenciés et des exonérations tendent à favoriser les seconds : il tire à la hausse le prix du panier de consommation. L'auteure préconise donc une suppression de la taxation au tonnage dont bénéficie le transport maritime (qui représenterait 3,8 milliards d'euros de recettes, les bénéficiaires de la CMA-CGM s'élevant par exemple en 2022 à 23 milliards), pour les dédier au financement d'une sécurité sociale alimentaire des territoires ultramarins.

Source : Fondation Jean Jaurès

<https://www.jean-jaures.org/publication/vie-chere-en-outre-mer-la-demonstration-dune-promesse-egalitaire-et-republicaine-non-tenue/>

Recherches scientifiques sur les caractéristiques sensorielles de la viande *in vitro*

Alors qu'une centaine d'entreprises travaillent au développement de la viande à base de cellules animales (ou viande *in vitro*), et que des pays commencent à autoriser sa commercialisation, l'adhésion des consommateurs à ces alternatives aux produits carnés conventionnels est source d'incertitude. Aussi, un article passe en revue les études scientifiques parues depuis 2000 qui ont évalué cette acceptation par les consommateurs, en prenant en compte les caractéristiques sensorielles (goût, texture, apparence, etc.) de ces substituts, facteurs déterminants de leur adoption. Sur les 26 études retenues, toutes avaient fourni aux participants des éléments d'information positifs sur la viande cellulaire (bien-être animal, durabilité de la production, etc.), sans évoquer les risques potentiels (contamination bactérienne, consommation énergétique, etc.). Et seulement 4 évaluations incluaient une dégustation de produits à base de viande cellulaire, mais avec de possibles biais puisque ces produits avaient été conçus par les chercheurs réalisant l'étude.

Les auteurs en concluent qu'aucune évaluation indépendante des caractéristiques sensorielles de la viande *in vitro* produite par l'industrie n'est actuellement disponible dans la littérature scientifique.

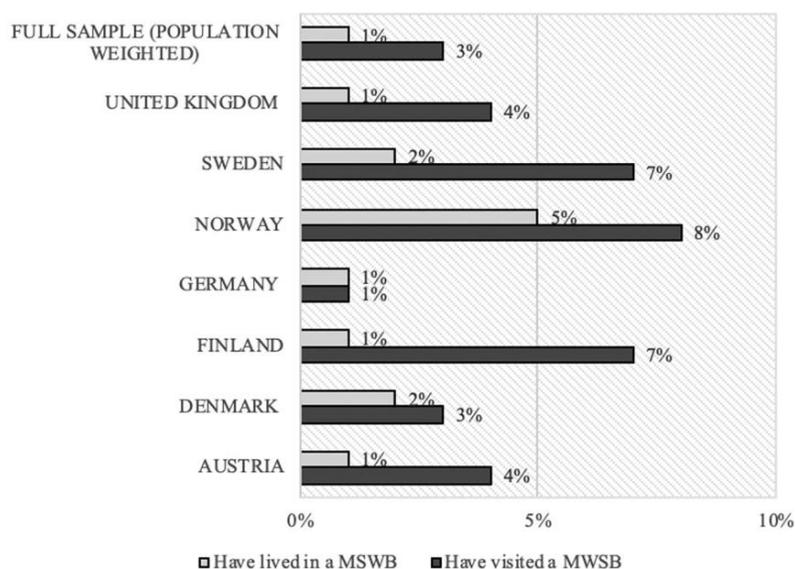
Source : *Frontiers in Nutrition*

<https://doi.org/10.3389/fnut.2024.1332765>

Que pensent les Européens des bâtiments en bois ?

Une étude publiée dans le *Scandinavian Journal of Forest Research* a examiné la perception des Bâtiments en bois à plusieurs étages (BBPE) dans sept pays européens. Fondée sur les réponses de plus de 7 000 participants, ce travail met en évidence des différences dans la façon dont ces structures sont perçues. Les pays qui utilisent traditionnellement la brique et le béton (Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, etc.) présentent un niveau de connaissances plus faible des BBPE (figure). À l'inverse, la Suède et la Norvège se distinguent par une perception particulièrement positive de ces constructions. Les principaux facteurs qui contribuent à l'attrait des BBPE sont la sécurité face aux incendies, la moindre vulnérabilité à la moisissure, la durabilité du bâti et la contribution à un environnement intérieur sain (ex. qualité de l'air). Les auteurs appellent à une prise en compte de ces attentes afin de mieux communiquer sur les atouts des BBPE et dissiper d'éventuels préjugés.

Proportion de répondants de chaque pays ayant vécu ou visité un BBPE



Source : *Scandinavian Journal of Forest Research*

Source : *Scandinavian Journal of Forest Research*

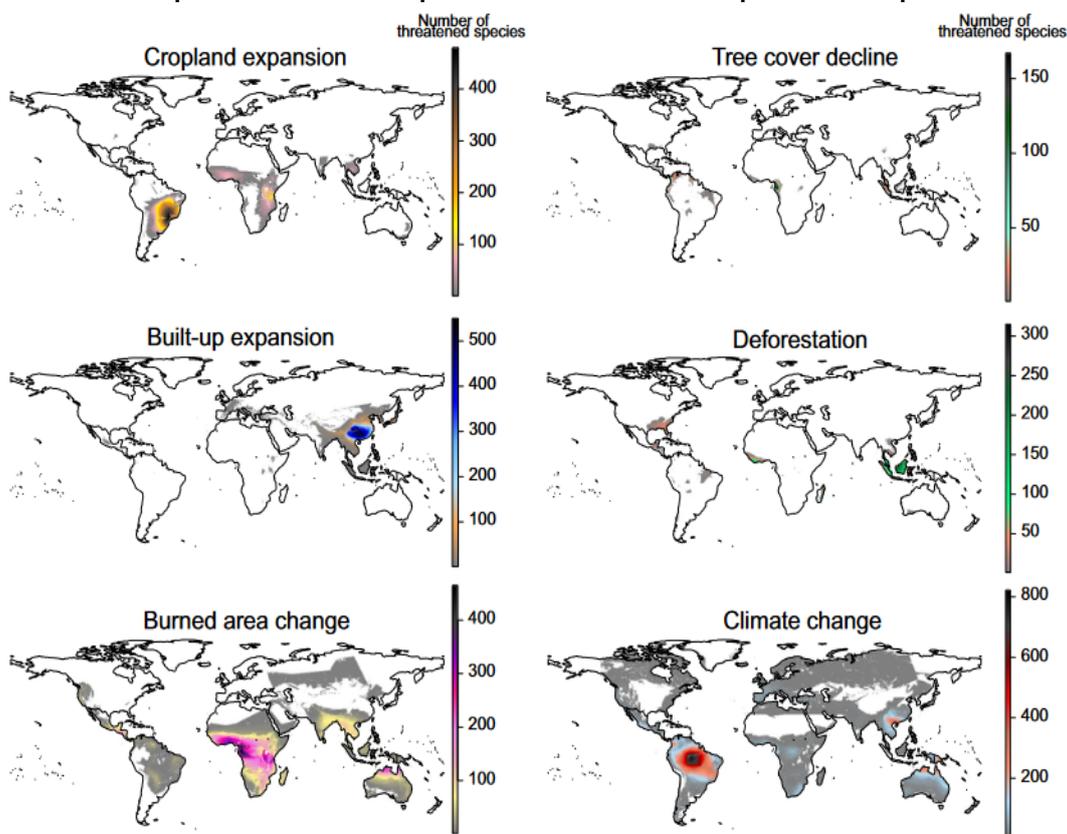
<https://doi.org/10.1080/02827581.2023.2280653>

17 000 espèces d'arbres menacées par le changement climatique

Un article récent publié dans *Nature Communications* évalue l'exposition de 32 000 espèces d'arbres à six facteurs de risque, à l'échelle mondiale. Les résultats montrent que 17 000 d'entre elles (54,2 %) ont été confrontées, au cours des deux dernières décennies, à l'augmentation d'au moins une menace. La déforestation et la baisse de la couverture forestière sont des facteurs majeurs de réduction de l'aire de présence des essences. Les auteurs soulignent la nécessité d'une réévaluation, par les experts de [l'Union internationale pour la conservation de la nature](https://www.iucn.org/) (UICN), de la liste des espèces d'arbres menacées d'extinction. Actuellement, seulement 8,7 % des espèces

identifiées dans l'étude sont considérés comme en danger d'extinction. Par ailleurs, l'étude identifie des points chauds de menaces (figure).

Cartes des points chauds des espèces d'arbres fortement exposées à chaque menace



Source : *Nature Communications*

Source : *Nature Communications*

<https://doi.org/10.1038/s41467-023-44321-9>

Démographie vétérinaire en Europe

La [Fédération vétérinaire européenne](#), implantée dans 38 pays, publie les résultats d'une enquête par questionnaire sur la démographie des professionnels, basée sur près de 13 000 réponses. La profession, forte de 329 000 membres (+ 6 % par rapport à 2018, date de la dernière enquête), est jeune (plus de la moitié des vétérinaires ont moins de 45 ans) et de plus en plus féminisée (65 % de femmes, soit + 7 %). La majorité des répondants (67 %) travaille dans des structures privées, dont une part croissante dans des groupements de cliniques. Les vétérinaires gagnent en moyenne 48 k€ bruts par an, en nette augmentation par rapport à 2018 (+8 k€) et avec des disparités selon les pays (de 14 à 85 k€). Tous pays confondus, les rémunérations sont plus élevées dans les grandes cliniques et pour les hommes. D'après le rapport, la profession se dirige vers un développement des services (ex. soins dentaires), de la télémédecine et de la spécialisation. Les prix des produits et services augmentant, un nombre croissant de propriétaires d'animaux risque de ne plus pouvoir y accéder. Par ailleurs, plus de 90 % des vétérinaires se déclarent fatigués par la quantité de travail et stressés par la crainte de ne pas pouvoir faire face aux charges croissantes.

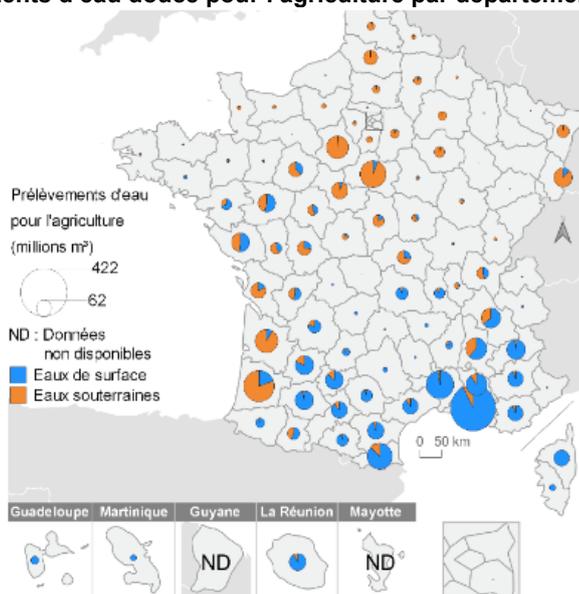
Source : Fédération vétérinaire européenne

Lien : <https://fve.org/vetsurvey-is-now-available/>

Recommandations pour l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique vient de publier [un rapport](#). Il détaille les impacts du changement climatique sur l'eau (quantité et qualité de la ressource, conséquences sur les écosystèmes, problèmes d'accès, etc.) et sur les risques pour l'activité agricole et forestière (baisse de rendements, dépérissements, etc.) (figure). Les auteurs formulent 81 recommandations. Ils proposent notamment d'encourager le multi-usage de l'eau stockée, d'inscrire l'objectif de réduction des prélèvements de 10 % du Plan eau dans la loi, et de le compléter par un objectif de -25 % d'ici 2040. Ils préconisent aussi d'augmenter les investissements *via* une loi de financement pluriannuelle et de déployer les paiements pour services environnementaux ciblés sur les pratiques agricoles visant la protection de la ressource. En matière de gouvernance, les auteurs souhaitent renforcer le rôle des départements et mieux associer les citoyens aux décisions.

Prélèvements d'eau douce pour l'agriculture par département, en 2019



Lecture : le secteur agricole prélève principalement des eaux de surface (59 % en 2019).
Source : Assemblée nationale

Source : Assemblée nationale

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b2069_rapport-information#

La contribution des plans stratégiques nationaux à la compétitivité des exploitations

Une récente étude réalisée pour la commission agricole du Parlement européen analyse les outils de la PAC mobilisés par les États membres, dans le cadre des plans stratégiques nationaux, en faveur du soutien à la compétitivité des exploitations. Celle-ci dépend à la fois de caractéristiques physiques (taille, productions, localisation), du capital humain et de l'accès à la technologie et à l'innovation. En moyenne, un cinquième du budget financé par l'UE est alloué à ce soutien, avec une variation dans la part (de 10 à 30 %) et le type d'instrument utilisé selon les pays.

Or, d'après les auteurs, les pays recourent trop peu aux financements destinés à développer le capital humain, malgré la hausse du budget alloué par l'UE dans ce domaine. En particulier, ils notent l'insuffisance du soutien au transfert de connaissances, à l'adoption des nouvelles technologies et à l'organisation des filières. Ils recommandent aussi de mieux évaluer la cohérence de la PAC avec les autres politiques, au niveau européen ou national, particulièrement en matière de renouvellement et de féminisation des actifs.

Source : Parlement européen

<https://bit.ly/747-270>

Régulation des produits phyto-sanitaires et liens d'intérêts

La revue *Environmental Sciences Europe* consacre un article à la déclaration d'intérêts des experts impliqués dans les procédures d'évaluation et de mise sur le marché des produits phyto-sanitaires. Il pointe un certain manque de transparence et, pour plusieurs autorités nationales, des écarts avec les « bonnes pratiques » promues par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Source : *Environmental Sciences Europe*
<https://doi.org/10.1186/s12302-023-00760-1>

Contribution des engrais aux pollutions des sols agricoles par les microplastiques

La revue *Nature Communications* publie [un article](#) sur la teneur en microplastiques des sols agricoles britanniques, entre 1966 et 2022. Les auteurs montrent que ces concentrations ont augmenté plus rapidement dans les sols recevant des engrais, organiques ou inorganiques. Ils concluent que ces derniers contribuent de façon significative aux concentrations en microplastiques dans les sols et à leur accumulation au fil du temps.

Source : *Nature Communications Earth & Environment*
<https://doi.org/10.1038/s43247-023-01172-y>

Naissance de l'Observatoire européen sur la déforestation et la dégradation des forêts

L'Observatoire européen sur la déforestation et la dégradation des forêts, géré par le [Joint Research Center](#) (JRC) de la Commission européenne, a été créé en décembre. Il comporte des jeux de données et des cartes interactives sur la ressource forestière mondiale (surfaces, caractéristiques, évolutions) et sur la production et le commerce de produits entrant dans le périmètre du [règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts](#).

Source : Commission européenne
<https://forest-observatory.ec.europa.eu/>

LISTE DES ÉVÉNEMENTS

-20 février 2024, Berne

Rencontre du réseau de compétences Fruits et baies, sous l'égide de Fruit-Union Suisse et d'Agroscope.

<https://www.swissfruit.ch/fr/invitation-au-troisieme-evenement-futurlab/?association=true>

-22 février 2024, Clermont-Ferrand

Journée d'étude sur "Le vieillissement dans les campagnes françaises : regards croisés en géographie. Recompositions démographiques, enjeux spatiaux et action publique", organisée par le CNRS.

<https://framaforms.org/inscription-je-vieillissement-dans-les-campagnes-francaises-1705067192>

-23 février 2024, Toulouse

Conférence sur « Les nématodes : ravageurs ou auxiliaires ? », organisée par Inrae

<https://www.inrae.fr/evenements/nematodes-ravageurs-ou-auxiliaires>

-24 février-3 mars 2024, Paris
Salon international de l'agriculture
<https://www.salon-agriculture.com>

-27 février 2024, à distance
Webinaire sur « Gestion des excédents de repas de la restauration collective : quel rôle des nouveaux intermédiaires ? », organisé par Inrae
https://www.inrae.fr/evenements/Webinaire_restaurant_collective_associations

-29 février 2024, à distance
Séminaire sur la planification alimentaire, organisé par la Chaire Unesco alimentations du monde
<https://www.chaireunesco-adm.com/AESOP4Food-planifier-la-resilience-des-systemes-alimentaires>

-29 février 2024, Tours
Atelier/animation sur le pain, à la bibliothèque gourmande, dans le cadre de la Semaine *Slow Bread* organisée par la Villa Rabelais
<https://villa-rabelais.fr/fr/actualites-agenda/pains-co-pains>

-29 février 2024, Paris
Webinaire sur le gaspillage en France en 2024 : où est-on ? organisé par l'ADEME
<https://reseau-partage.fr/evenements/webinaire-le-gaspillage-alimentaire-en-france-en-2024-ou-en-est-on/>

-7-8 mars 2024, Bâle
Colloque sur « Repenser les institutions à l'aune des animaux », organisé par l'université de Bâle.
<https://philevents.org/event/show/116402>

-14 mars 2024, à distance
Webinaire sur les méthodes de suivi/évaluation de projets de solidarités alimentaires, organisé par la Chaire Unesco alimentations du monde
<https://www.chaireunesco-adm.com/Webinaire-Methode-d-evaluation-du-programme-MALIN>

-19 mars 2024, Tours
Conférence sur *Le gaspillage alimentaire : comprendre ses causes et lutter contre les idées reçues*, organisée par Science au centre, l'IEHCA et le muséum de Tours.
<https://www.centre-sciences.org/evenement/gaspillage-alimentaire-comprendre-ses-causes-et-lutter-contre-les-idees-recues>

-21 mars 2024, Toulouse
Quatrième convention d'affaires du bio-contrôle en Occitanie, organisée par Agri Sud-Ouest innovation
<https://agrisudouestinnovation.odoo.com/event/carb-4eme-convention-daffaires-de-la-bioeconomie-2024-03-21-2408/register>

-11 avril 2024, Strasbourg et à distance
Table ronde « What the EU is doing about food security and food sustainability? », organisée par le service de recherche du Parlement européen.
<https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/events/details/eprs-policy-talks-what-the-eu-is-doing/20230724WKS05490>